



B.P. 1140
301 Fianarantsoa

Aménagement du périmètre de reboisement de Mandaratsy

Rapport 2025

**Contrat de délégation de gestion et
d'exploitation forestière n° : 193/09-
MEF/SG/DREF du 29 juin 2009**

Fianarantsoa, février 2026

Avant-propos

Le **Plan de Gestion 2024–2026** et la **Révision du Plan d'Aménagement** (décembre 2018) établissent un cadre logique visant à garantir la continuité et la cohérence de la gestion, tant dans le temps que dans l'espace.

Dans cette perspective, le présent rapport poursuit un double objectif :

1. Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion 2024–2026 et du Plan d'Aménagement, conformément aux orientations définies dans le **Plan Annuel d'Opération 2025** ;
2. Dresser le bilan des activités réalisées avant de présenter le **Plan Annuel d'Opération pour 2026**.

Les indicateurs retenus dans ce rapport fournissent des éléments d'appréciation sur les résultats obtenus et sur la qualité de la gestion. Ils permettent de mesurer l'efficacité des procédures mises en place et d'évaluer le niveau de leur application sur le terrain.

L'évènement majeur de l'année

En juin 2025, l'entreprise a obtenu la certification FSC attestant de sa **gestion forestière responsable**. Le certificat porte le **code de licence FSC-C210627** et couvre certains produits issus de la forêt de Mandaratsy, notamment les **grumes et chips de Pinus patula, Pinus kesiya et Eucalyptus robusta**.

Le certificat FSC est valable pour une période de **5 ans**, sous réserve d'audits de surveillance annuels, conformément aux exigences du système FSC.



Certificate of Registration

This is to certify that

has been certified in accordance with the requirements of the Forest Stewardship Council® A.C.
Using the
and that LES SCIERIES DU BETSILEO of

BP 1140, Fianarantsoa, Haute Matsiatra, 301, MADAGASCAR

is hereby licensed to describe the management of the certified forest area as 'FSC® Certified' and is hereby licensed to use the FSC Logo on and sell as FSC certified all products which are listed on the attached product schedule which were sourced from the certified forest area.

Certificate Registration Code: **SA-CFM-015309**
Issue Number: 1.1 (Certificate Registration Code Updated 08 07 2025)

Licence Code: **FSC-C210627**
Issued By: Soil Association Certification Limited
Spear House, 51 Victoria Street,
Bristol, BS1 6AD
United Kingdom

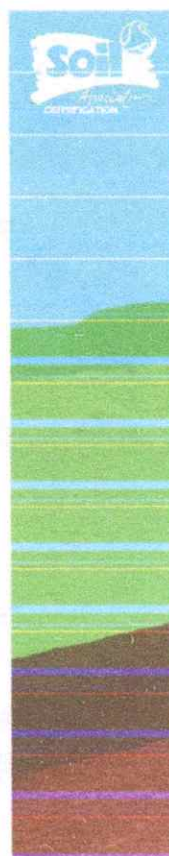
Issue Date: **24 June 2025**

Valid until the Renewal Date: **23 June 2030**

Subject to successful annual surveillance

Signed on behalf of Soil Association Certification

Hannah Turner, Director of Forestry



1. Remise des rapports, PAO, PG, Autorisation de coupe, etc.

Le « Rapport 2024 » a été transmis dans les délais à la DREDD. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière de la part de cette dernière.

Le « PAO 2025 » a également été transmis régulièrement à la DREDD. Il n'a suscité aucune observation ni demande de complément d'information et a, par conséquent, été accepté et validé sans modification.

Le « Rapport de Suivi Environnemental 2024 » (RSE 2024), réalisé par le bureau d'études BIOTOPE, a été déposé auprès de l'ONE le 25 août 2025 (annexe 1). À ce jour, aucune remarque ne nous a été adressée par l'ONE.

Dans le cadre de notre demande de renouvellement de l'autorisation de coupe, une mission de contrôle sur le terrain a été effectuée par les agents forestiers le 1er décembre 2025 (annexe 2). À l'issue de cette mission, la nouvelle « Autorisation de Coupe de Bois de Pinus et d'Eucalyptus » n° 1213/2025/MEDD/SG/DREDD-HM, en date du 04/12/2025, a été délivrée. Elle est valable jusqu'au 04/12/2026 (annexe 3).

2. Exploitation et production

2.1. Sciages

À partir de 2025, il n'a plus été possible de réaliser des éclaircies ni des coupes finales. En effet, les classes d'âge concernées par ce type d'interventions ont soit été détruites par les incendies de 2014 et 2017, soit fortement impactées par le passage du Cyclone Batsirai en 2022.

Nous estimons toutefois que les travaux d'éclaircie 1 pourraient reprendre dans un délai d'environ 2 à 4 ans, en fonction de l'évolution des peuplements et de leur dynamique de reconstitution.

2.2. Production Bois de Feu (kitay)

Un volume total de 1'273 stères de bois de feu a été exploité. Ces bois proviennent des parcelles ayant fait l'objet de travaux sylvicoles.

L'intégralité de cette production a été utilisée pour alimenter la chaudière destinée au séchage des chips et des sciures, dans le cadre de la production de briquettes.

2.3. Production Plaquettes Forestières (chips)

Cette production permet de valoriser l'ensemble des tiges issues des opérations de dépressage, des coupes de recépage ainsi que des travaux de nettoyage consécutifs aux dégâts causés par les feux. Tous les arbres abattus sont systématiquement broyés.

Les parterres de coupe sont ainsi maintenus propres, avec une réduction significative de la charge combustible, contribuant à la prévention des incendies. Cette gestion favorise

également une meilleure reprise du rajeunissement naturel, tant sur les parcelles ayant fait l'objet de coupes finales que sur les zones affectées par les incendies de 2024.

Au cours de l'année, la production totale de chips s'est élevée à 12'548,666 tonnes, provenant principalement des travaux de dépressage.

2.4. Production Briquettes

La production de briquettes repose sur un mélange composé de 25 % de déchets de menuiserie (copeaux), 25 % de déchets de scierie (sciure) et 50 % de chips.

Au cours de l'année, 638,318 tonnes de briquettes ont été produites.

Bien que ce volume demeure encore modeste, cette activité présente un potentiel de développement significatif pour les années à venir. La demande étant soutenue, cette filière permet notamment de :

- valoriser les déchets de menuiserie (copeaux) et de scierie (sciure)
- valoriser les résidus issus des opérations de coupe et d'éclaircie (petits diamètres, branches, etc.)
- réduire la présence de résidus forestiers susceptibles de favoriser le déclenchement ou la propagation des incendies
- renforcer et diversifier notre offre en bois-énergie

3. Production totale 2025

	Production	Unité	Taux	M3
Sciages	0	M ³	2,0	0
Bois Ronds	0	M ³	2,0	0
Kitay	1'273	Stère	0,6	763,800
Chips	12'548,666	Tonne	1,7	21'332,732
Briquettes	638,318	Tonne	2,2	1'404,300
Total en m3				23'500,832

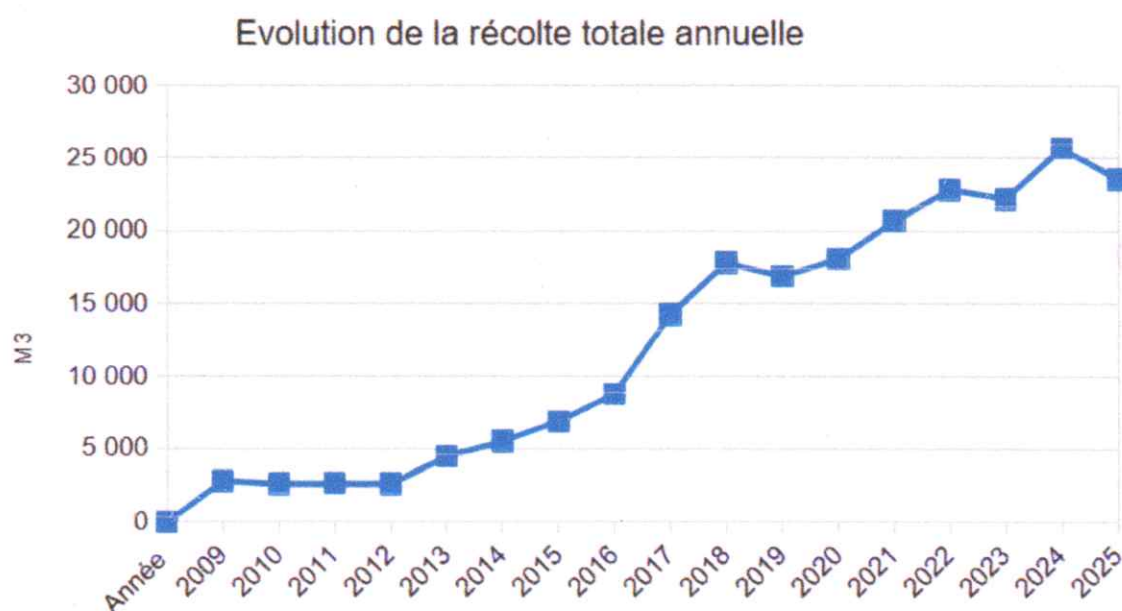
La moitié de la production de brique est représentée par des déchets (copeaux et sciures) qui n'ont pas été prélevés cette année. Ils proviennent de sciages antérieurs. Voici donc ci-dessous le tableau des prélèvements réels.

	Production	Unité	Taux	M3
Sciages	0	M ³	2,0	0
Bois Ronds	0	M ³	2,0	0
Kitay	1'273	Stère	0,6	763,800
Chips	12'548,666	Tonne	1,7	21'332,732
Briquettes	638,318	Tonne	2,2	702,150
Total en m3				22'798,682

4. Evolution de la production depuis 2009

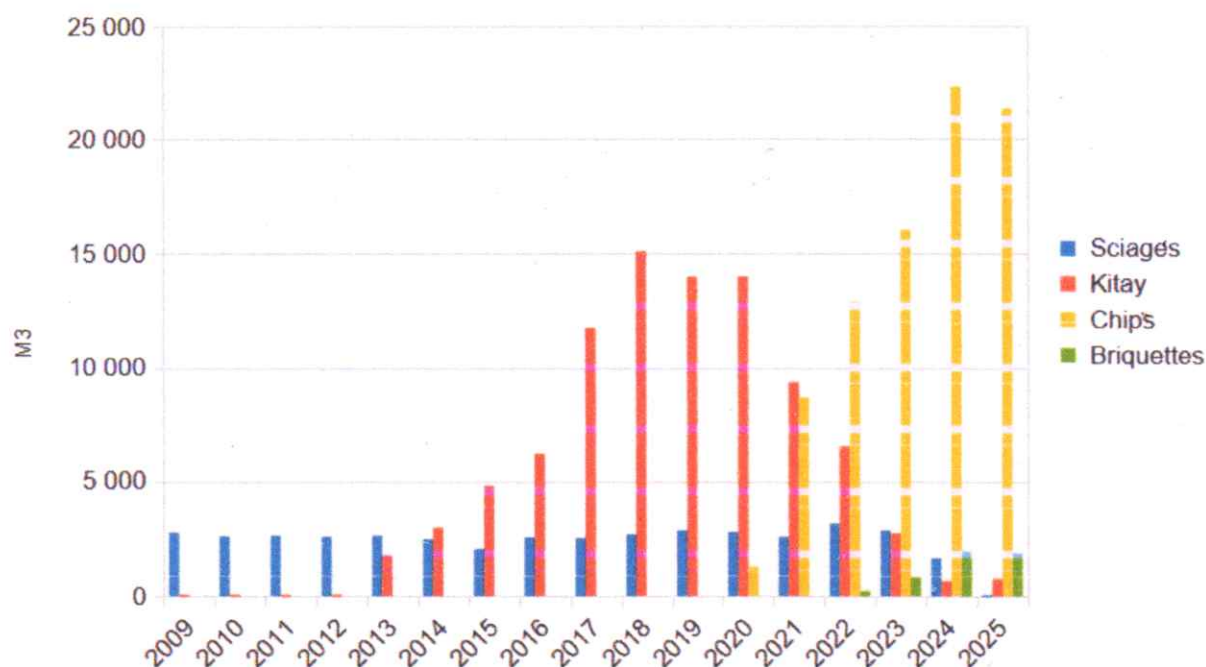
Après plusieurs années d'augmentation continue, la production annuelle a enregistré une diminution au cours de l'année considérée.

Cette baisse s'explique par deux facteurs principaux: d'une part, l'arrêt des activités de sciage et, d'autre part, la diminution de la production de chips.



Le graphique ci-dessous montre l'évolution des productions annuelles par types de produits : sciages, kitay, chips et briquettes.

Evolution des productions annuelles



Analyse de l'évolution des productions annuelles (2009–2025)

L'analyse des volumes de production sur la période 2009–2025 met en évidence une transformation progressive de la structure d'activité.

La production de **Sciages** demeure globalement stable sur l'ensemble de la période, avec des volumes oscillant autour de 2 000 à 3 000 m³. Après une légère progression jusqu'en 2021, on observe un recul modéré à partir de 2023 et un arrêt complet à partir de 2025.

Le **Kitay** connaît une évolution contrastée. Après un démarrage modeste, la production augmente fortement entre 2013 et 2018, atteignant un pic d'environ 15 000 m³. Cette phase d'expansion est suivie d'un déclin progressif à partir de 2019, traduisant une réorientation stratégique des capacités de production.

À l'inverse, la production de **Chips** affiche une croissance très marquée à partir de 2020. Après des volumes quasi inexistants avant 2019, elle devient le principal produit en seulement quelques années, atteignant plus de 20 000 m³ en 2024. Malgré un léger recul en 2025, les Chips dominent nettement la structure productive en fin de période.

Enfin, les **Briquettes**, introduites récemment (à partir de 2021), présentent une montée en puissance progressive jusqu'en 2024, suivie d'une légère diminution en 2025. Cette évolution témoigne d'une stratégie de diversification des produits.

Dans l'ensemble, la période étudiée révèle un basculement stratégique : l'activité initialement portée par le Kitay s'oriente progressivement vers une spécialisation croissante dans la production de Chips, avec une diversification complémentaire vers les briquettes.

Le cas de la production de Sciage

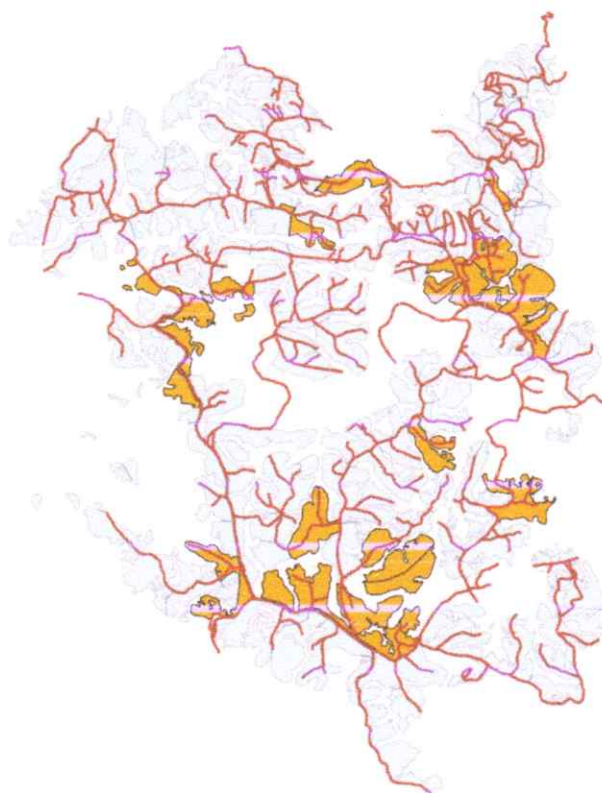
À partir de 2025, aucun programme d'éclaircie ni aucune coupe finale ne pourront être mis en œuvre. Les classes d'âge normalement éligibles à ces interventions ont été compromises à la suite de perturbations majeures. Les incendies survenus en 2014 et 2017 ont entraîné la destruction de plusieurs parcelles, tandis que le passage du cyclone Batsirai en 2022 a occasionné des dégâts structurels importants (chablis, casses, pertes de densité) sur les peuplements restants.

En conséquence, la structure d'âge actuelle du massif ne permet plus de mobiliser des surfaces répondant aux critères sylvicoles requis pour des éclaircies ou des coupes définitives. Cette rupture de continuité dans l'échelonnement des classes d'âge engendre un déficit temporaire de disponibilités en bois issu de ces interventions.

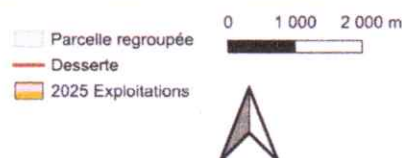
Sous réserve d'un développement satisfaisant des peuplements en régénération ou en croissance, la reprise des éclaircies de type 1 pourrait être envisagée dans un horizon estimé entre deux et quatre ans. Cette estimation dépendra de l'évolution des paramètres dendrométriques (densité, diamètre moyen, hauteur dominante) et de la stabilité sanitaire des peuplements.

5. Travaux sylvicoles

5.1. Exploitations 2025



Panorama des exploitations
du 1er janvier 2025
au 31 décembre 2025



Recépage d'eucalyptus	122,57 ha
Peuplement mélangé	185,03 ha
Dépressage de Pin	298,20 ha
Total	605,80 ha

Les travaux de dépressage et de recépage prévus dans le PAO 2025 ont tous été réalisés.

Toutes les parcelles de Pinus qui ont été dépressées, ont été traitées selon les normes techniques en vigueur pour mieux lutter contre le feu : élagage plus haut, broyage des troncs pour faire du chips.

Toutes les zones d'Eucalyptus ont été abattues et broyées pour faire du chips. Les souches ont été rabatues (recépage) et transformées en charbon de bois. Travaux encadrés par les techniciens de LSB et réalisés par les villageois.

5.2. Travaux prévus au PAO 2025 et non-réalisés

Les travaux d'éclaircie n°1 prévus dans les parcelles D1 à D6 n'ont pas été réalisés. En effet, il est apparu qu'en raison des faibles précipitations de ces dernières années, la croissance des arbres s'en trouve réduite. Dans ce cas, il a été jugé préférable d'attendre une ou deux années supplémentaires pour réaliser ces travaux d'éclaircie.

6. Entretien pistes et pare-feux

6.1. Entretien pistes

Toutes les pistes principales et la plupart des pistes secondaires ont été entretenues : herbes et arbustes coupés, chablis évacués, bordures passées au giro-broyeur. Ceci permet une meilleure circulation, une meilleure surveillance du périmètre et crée des pare-feux. Cela représente plus de 45 kilomètres de pistes principales et plus de 25 km de pistes secondaires.

Une partie de l'ancienne équipe « Sciage » a été affecté a ces travaux d'entretien, en fonction des besoins.

6.2. Pare-feux

En plus des pistes, qui sont également des pare-feux très importants, nous avons entretenu tous les pare-feux. Mais nous n'avons pas fait de pré-feux cette année, car les conditions météorologiques requises n'étaient pas réunies.

7. Surveillance du périmètre

Toutes les informations récoltées par les équipes de surveillance ont été transmises à la DREDD (un rapport chaque semaine) qui décide des suites à donner. L'équipe « Unité de Contrôle » de la DREDD n'a effectuée que 6 missions de contrôle (janvier, avril, juillet, août, octobre, décembre). La mission conjointe de sensibilisation au sujet des feux de brousse n'a pas eu lieu cette année mais la responsable Environnement a quand même tenu 8 réunions de sensibilisations concernant les feux, les vols de bois ou les défrichements dans des villages riverains.

Ces missions sont indispensables en raison du nombre croissant de vols de bois et autres incivilités. La mission de sensibilisation à la problématique des feux de brousse est un élément essentiel pour toutes nos actions de prévention et son annulation est regrettable.

Pour 2025, le rythme des missions de contrôle est en-dessous de ce qui était espéré ; mais l'augmentation des délits dans toute la Région rend leur tâche plus ardue. LSB continue de mettre une voiture à leur disposition et ces missions ont un impact positif sur les PA car cela valorise leur travail.

Malgré tout, il y a toujours énormément d'incivilité, même si la présence d'un détachement militaires de 6 hommes stationnés à Mandaratsy est un vrai « plus ». Cela renforce la présence de l'État et aide les PA dans leur mission. Plusieurs arrestations ont pu avoir lieu lors de missions mixtes. Les PA travaillent aussi désormais dans des conditions plus « sécuritaires ».

Une nouvelle tour de guet a été construite sur la parcelle F21. Nous en avons donc 6 au total. Des renforts pour assurer la surveillance depuis ces tours ont été recruté dans les Communes et dans les Fonkontany (affichage). Ils ont été recruté sur la base de leur dossier pour une première période de 3 mois, renouvelable.

7.1. Vols de bois

Les vols de bois sont toujours trop élevés. Mais grâce aux Pa et aux militaires, certains auteurs ont pu être identifiés et leurs identités transmises à la DREDD. Certains ont été arrêtés et condamnés par la DREDD à des travaux « d'intérêts généraux ». LSB s'occupe de ces personnes en les intégrant aux équipes en place. Un rapport de suivi est envoyé à la DREDD pour valider la présence des « transactionnaires ».

Quant aux récidivistes, certains ont été présentés à la justice.

Trois salariés de LSB sont soupçonnés dans un vol de bois et poursuivi par la DREDD. L'affaire est toujours en cours au tribunal.

7.2. Feux

Avec 11 départs de feu, le nombre d'incidents enregistrés cette année demeure particulièrement faible. À l'exception d'un seul cas, tous les feux sont d'origine humaine et, dans la majorité des situations, d'origine intentionnelle, donc criminelle.

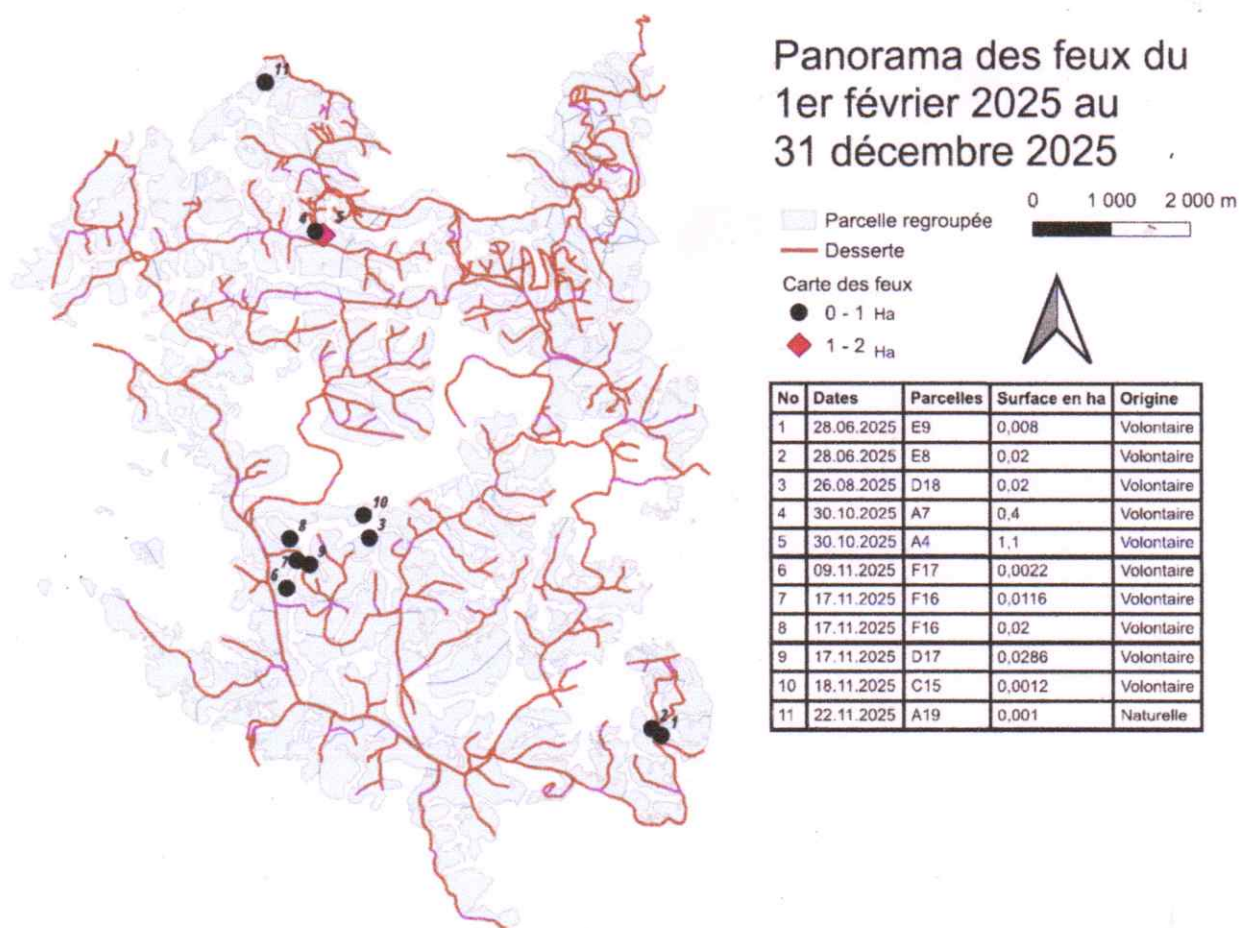
Grâce au dispositif de surveillance mis en place — tours de guet opérationnelles 7j/7 et 24h/24, réseau d'alerte villageois et patrouilles des Polisy ny Ala — l'ensemble des départs de feu a été détecté très rapidement. La réactivité des équipes d'intervention, la mobilisation des ouvriers de LSB, l'appui des villageois ainsi que l'engagement de moyens mécanisés (citernes incendie, pompes, etc.), lorsque les conditions le permettaient, ont permis de limiter très fortement l'impact sur la forêt, voire de l'annuler dans certains cas.

Sur les 11 feux recensés :

- 10 ont détruit moins d'un hectare (voir points noirs sur la carte en page suivante) ;
- 1 seul feu a dépassé une surface brûlée d'un hectare

Il convient également de souligner que la saison a été particulièrement pluvieuse, ce qui a contribué à limiter la propagation des incendies sur l'ensemble du périmètre.

La carte intitulée « *Panorama des feux de juin 2025 à fin décembre 2025* » localise l'ensemble des incendies déclarés à Mandaratsy, en fonction de leur importance.



7.2.1. Impact sur les bassins versants

Les feux de cette année n'auront aucun impact sur la couverture forestière du bassin versant du lac d'Antarambiky.

7.3. Défrichement

Comme chaque année, nous avons constaté des défrichements et des constructions, mais elles ne sont pas en augmentation. Toutes les constatations de défrichements et de constructions ont fait l'objet de rapports et ont été transmises à la DREDD.

Un salarié de LSB est soupçonné dans un défrichement et poursuivi par la DREDD. L'affaire est toujours en cours au tribunal.

8. Personnel

8.1. Effectif

Effectif au 31/12/2024 : 107, dont 5 femmes
Effectif au 31/12/2025 : 118, dont 5 femmes
Embauche : 14 hommes
Débauchage : 3 hommes

8.2. Santé

Tout le personnel a effectué les visites médicales ordonnées par l'OSIEF. Tous les employés ont été déclaré « aptes au travail ».

8.3. Accident

Nous ne déplorons aucun accident du travail.

8.4. Équipement de protection

Chaque ouvrier a reçu les équipements de protection individuels correspondant à son activité. Les équipements de protection individuels usagés (gants, masques, protèges-ouïes, etc.) sont en principe remplacés sous réserve de rapporter les éléments à remplacer. Mais cette mesure a été mal comprise et l'entreprise a dû refaire des commandes en vue de rééquiper tous les travailleurs.

8.5. Réunion des délégués du personnel

La réunion des délégués du personnel a eu lieu 2 fois. Pour chaque rapport transmis à la Direction, une réponse écrite a été donnée dans les 15 jours.

8.6. Recrutement

Pour le recrutement des 18 auxiliaires agents de surveillance dans les tours de guet, nous avons fait un recrutement local « ouvert » :

- affichage de l'offre d'emploi dans les 7 Communes et dans les Fokontany « à l'intérieur » de Mandaratsy
- dépôt des dossiers de candidature au bureau à Fianarantsoa
- évaluation et classement des candidatures par un Comité ad hoc
- personnes retenues par le Comité soumise à la Direction
- choix fait par le Comité et la Direction
- contrat de travail à durée déterminée

8.7. Formations et sensibilisations

Ont eu lieu en janvier 2025 deux journées de formation aux premiers secours pour 89 employés.

De plus LSB a fait intervenir en juin 2025 l'ONG Sahy pour tenir une série de formation/information ouverte à une très large audience sur le sujet des menstruations, de l'hygiène féminine

Suite aux distributions des EPI, au moins huit séances de rappels de leur utilisation associés à des rappels de sécurité ont été menées.

9. Divers

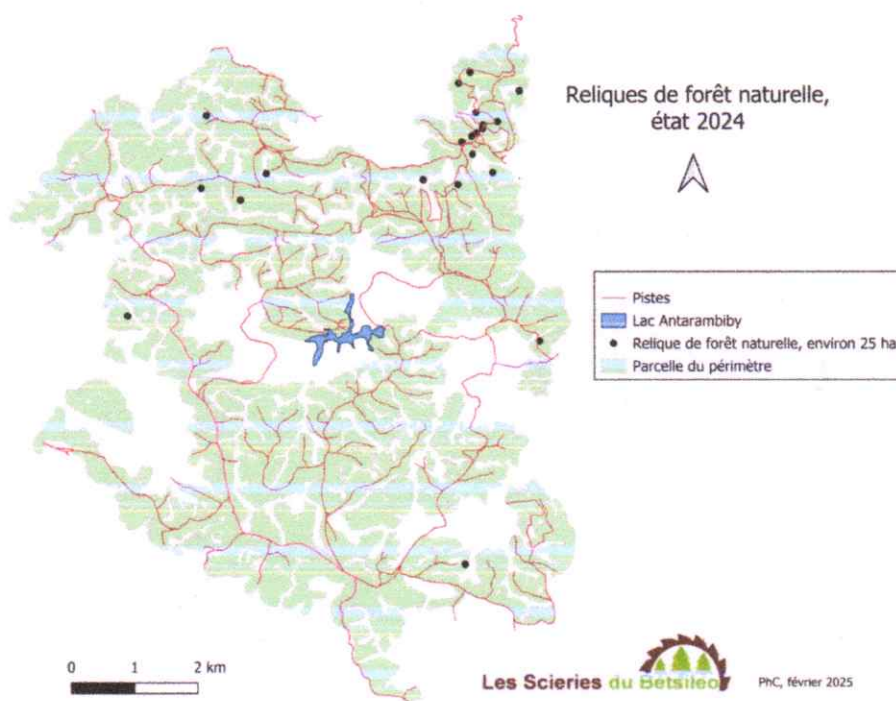
9.1. Relations avec les communautés locales

- Comme chaque année, notre principale action sociale est portée sur les 2 EPP d'Ambalandramena et de Tsienisena. Elles ont reçu 368 kits scolaires pour la rentrée scolaire 2025/2026 et 10 kit pour les professeurs d'une valeur de près de 11,5 millions ariary. Cette distribution est visible sur notre site internet.
- Les autres dons sont présentés à l'annexe 4.
- LSB a adressé en septembre à tous les maires riverains un courrier d'information et de clarification sur divers points faisant l'objet de fausses rumeurs. Ce courrier offre également des propositions concrètes de collaboration. Pour l'instant aucune réaction formelle n'est parvenue à LSB.

9.2. Reliques de forêt naturelle

LSB a recensé 21 reliques de forêt naturelle de plus de 200m² de surface et représentant un total de 25ha. Une experte environnementaliste a validé l'intérêt biologique de ces sites et a confirmé leur classement en HVC 3 (catégorisation du FSC). Parallèlement LSB a mené des consultations de tradipraticiens, de villageois riverains connaisseurs des reliques ou alandrazana (15 personnes ressources consultées). Ils confirment la valeur de ces fragments en tant que réservoirs de biodiversité (espèces médicinales spécifiques, quelques PFNL, ...) et régulant le cycle de l'eau. Ces personnes conseillent à LSB de poursuivre ses actions bénéfiques de protection, de surveillance et d'extraire les pins qui s'installeraient dans ces sites HVC.

Il serait souhaitable que les riverains participent eux aussi à la protection de ces reliques en vérifiant que les quelques prélèvements de PFNL ne soient pas excessifs, en participant à la protection contre les feux.



9.3. Qimpexx

QIMPEXX arrache ses plants de Quinquina et a démarré quelques reboisements de pins. Malheureusement, les résultats sont décevants. LSB devra se charger des prochaines campagnes de reboisement. Un Plan de reboisement est en cours d'élaboration, mais pas encore finalisé, ni approuvé.

9.4. SIG

Le SIG démarré en 2024 est maintenant opérationnel.

9.5. GIRE

Nous avons participé à plusieurs réunions de consultation et de réflexion pour la mise en place de la démarche GIRE à Antarambiky, et la démarche de création de l'observatoire de l'eau.

9.6. ESSA-Forêt

Nous participons, depuis 2023, au projet intitulé "Improving forest and timber engineering education in Madagascar through industry-academia partnerships", financé par Royal Academy of Engineering, et coordonnée par l'ESSA-Forêt.

Dans le cadre d'un voyage d'étude, les étudiants ont effectué une visite d'entreprise. Des mesures dendrométriques ont été effectuées par les étudiants sur les placettes installées en 2024. Ces travaux permettront d'obtenir des données plus précises sur l'accroissement des peuplement de pins à Mandaratsy

Liste des annexes

- Annexe 1 : bordereau d'envoi du RSE 2024, avec accusé de réception
Annexe 2 : rapport de mission : constatation de fin d'exploitation forestière
au sein du PRHM de Mandaratsy
Annexe 3 : autorisation de Coupe de Bois de Pinus et d'Eucalyptus » n°
1213/2025/MEDD/SG/DREDD-HM, en date du 04/12/2025
Annexe 4 : tableau des dons

LSB/FB février 2026

LISTE DES PRINCIPAUX DONs ET FORMATIONS

Date	Libellé		Valeurs Ar
23/01/2025	LSB	Formation premiers secours	2 500 000
18/03/2025	DREDD HM	Reboisement	200 000
15/04/2025	Commune Rurale Mahasoabe	Organisation spectacle	100 000
01/05/2025	DREDD HM	Journée Internationale de la Forêt	200 000
04/06/2025	Femme Mandaratsy	IEC Hygiène menstruelle villageoise	320 000
23/06/2025	CUF	Participation social CUF	100 000
10/07/2025	Club Hand Ball	Participation déplacement	50 000
07/10/2025	Fournitures scolaires EPP 368 kits élèves et 10 kits enseignants	Ambalandramena :218 élèves et 05 enseignants Tsienisena :150 élèves et 05 enseignants	11 516 000
16/10/2025	Commune Urbaine Fianarantsoa	Mise à disposition d'01 camion pour enlèvement ordures	1 000 000
	TOTAL en Ar		15 968 000

Biotope Madagascar
Lot VT 74 G Andohanimandroseza
Antananarivo 101
Madagascar
Tel : 034 37 616 00
Mail : madagascar@biotope.fr

À Antananarivo, le 25 août 2025

À l'attention de
Office Nationale pour l'Environnement - ONE
Antaninarenina
101 - ANTANANARIVO

BORDEREAU D'ENVOI

Monsieur, je vous prie de trouver ci-joint :

DESIGNATION	Nombre	Observation
- Rapport de suivi environnemental et social 2024 de Les Scieries de Betsileo	01 ex	• Soient transmis pour traitement
- Lettre de dépôt de Les Scieries de Betsileo	01 ex	
- Bordereau d'envoi	01 ex	• Un bordereau à nous retourner pour accuser réception

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Bien cordialement



[Signature]
BIOTOPE Madagascar
Lot VT 74 G Andohanimandroseza
Antananarivo 101
NIF : 3000224172
Stat : 74103 11 2008 0 10047

CREPIN Guillaume
Directeur - Biotope Madagasikara

Pour toute information complémentaire, vous pouvez me joindre par téléphone au : +261 34 37 616 00 ou par courriel gcrepin@biotope.fr
101 - Antananarivo

Biotope Madagascar
Lot VT 74 G Andohanimandroseza
Antananarivo 101
Madagascar

Tel : 034 37 616 00
Mail : madagascar@biotope.fr

NIF : 3000224172
STAT : 74103 11 2008 0 10047
RCS : 2008B00046



SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
HAUTE MATSIATRA

AUTORISATION DE COUPE DE BOIS DE PINUS ET D'EUCALYPTUS

N° 1213 -2025/MEDD/SG/DREDD.HM

- Vu le Contrat de Délégation de gestion de périmètre de Reboisement de Mandaratsy .
- Vu le Plan d'Aménagement suivant le Contrat de délégation de gestion du PRHM Mandaratsy.
- Vu l'autorisation de coupe de bois de Pinus et Eucalyptus notifié le 21/10/2024 expiré le 21/10/2025 dans le périmètre de Reboisement Haute Matsiatra à Mandaratsy .
- Vu la demande d'autorisation de coupe 2025-2026 dans le périmètre de Reboisement Haute Matsiatra à Mandaratsy par les Scieries de Betsileo du 22 octobre 2025
- Vu le rapport de mission de constatation de fin d'exploitation forestière, effectuer par les Agents de la DREDD HM ;

La société LES SCIERIES DU BETSILEO, dont le siège social est à la villa Marie Helene Ampopoka Golf, BP 1140, Fianarantsoa, représentée son Directeur François BUECHE

EST AUTORISE

Article première : A procéder aux coupes des essences PINUS et EUCALYPTUS à l'intérieur des parcelles B20, B22, C3 à C9, E4 à E9, E16 ,E17, F14 à F16, F19, F20, F22 et F23 d'une manière réglementaire

Article 02 : Le gestionnaire est tenu de payer les redevances conformément aux articles 8 et 9 du cahier de charges du contrat de délégation de gestion

Article 03 : le calcul de redevance est base sur le volume de produits sortis .Le taux est fixe à 1028 Ariary par m³ de grume et de 500 Ariary le stère de bois de chauffe ; le coefficient de transformation grume /sciage adopte est 2.

Article 04 : Le paiement se fera trimestriellement sur présentation de laissez-passer.

Article 05 : Tous transports de produit devront être accompagne d'un laissez-passer dûment paraphé par le Service Régional de forêts, bien rempli et signé par le Chef du cantonnement de l'Environnement et des forêts concerné.

Article 06 : Séparer les laissez-passer concernant les produits principaux (bois de sciage) et les sous-produits (bois de chauffe, dosse, bois rond...)

Article 07 : Elle doit se conformer aux réglementations en vigueur consistant notamment à :

- Obtempérer aux contrôles des autorités habilitées à cet effet.
- Toute infraction sera constatée, poursuivie et punie conformement aux lois et règlement en vigueur.

Article 08 : Cette autorisation n'est ni cessible ni transmissible.

Article 09 : Le titulaire de la présente autorisation est tenu de verser les ristournes auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : L'inobservation de l'une quelconque des dispositions des clauses et conditions stipulées dans la présence autorisation entrainera sa suspension pendant laquelle la validité de l'autorisation entrainera son annulation, sans



que le titulaire puisse prétendre à des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, ainsi que l'application des permis et sanctions prévues par la législation en vigueur.

Fait à Fianarantsoa le,

04 DEC. 2025

Vu, le accepte

Le titulaire de l'autorisation



LE DIRECTEUR REGIONAL
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

ABOTOVAO Mamisoa Hervé
Ingénieur des Eaux et Forêts

Notifié le :

04 DEC. 2025

Expiré le :

04 DEC. 2026



SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
HAUTE MATSIATRA**

RAPPORT DE MISSION
CONSTATATION DE FIN D'EXPLOITATION FORESTIERE
AU SEIN DU PRHM DE MANDARATSY

DATE : du 01 Décembre 2025.

OBJETS : Constatation de fin d'exploitation forestière au sein du PRHM de Mandaratsy.

LIEUX : Séries A3, A4, A27, A28, A29, C11, C12, C13, C21, C23, D7, D13, D15, D21, D22, D23, D24, D25, D26 et E12 du PRHM de Mandaratsy.

MOYEN DE TRANSPORT : voiture LSB.

REFERENCE : Ordre de mission n °1189/25-MEDD/SG/DREDD.HM du 28/11/25

MISSIONNAIRES:

- RANDRIAMAHENITSOA Jean François Antoine, Adjoint Technique des Eaux et Forêts, Chef Cantonnement Vohibato
- ANDRIAVELO Herménégilde Tolérant Ramahasalotriniaina, Agent Technique des Eaux et Forêts, Chef de Cantonnement de Lalangina
- NASOLONIAINA Rija Raymonde, Agent Technique des Eaux et Forêts, Collaborateur Technique du SRF ;
- RAHAJANIAINA Nirina Ordette, Agent Technique des Eaux et Forêts, Collaborateur Technique du SRF ;
- RAKOTOARIVELO Dida, Responsable exploitation dans LSB.

CONTEXTE :



Initialement, le Périmètre de Reboisement (PRHM) de Mandaratsy était historiquement affecté au nom du Ministère chargé des Forêts. Il se situe d'environ à 15 Km à l'Est de Fianarantsoa, de 4.280 Hectares de contenance au total, composé, à l'origine, de peuplement de Pinus (patula, keshyia, elliotii), d'Eucalyptus (spécialement de robusta), des reliquats de vestiges de forêts naturelles et de tanety en herbacées, principalement en graminées.

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 97-017 du 08/08/97 qui stipule que «L'Etat peut déléguer la gestion de ses forêts à d'autres personnes publiques ou privées» et au Décret n° 98-782 du 16/09/98 renouvelant les règles de l'exploitation forestière et de la valorisation des forêts soumises au régime forestier en vue d'une gestion durable, le PRHM de Mandaratsy a été soumis à un appel d'offre afin d'une démarche légale de délégation de gestion et c'est la scierie de Betsileo est la société qui a remporté cette offre.

Vu l'expiration en date du 21/10/2025 de l'autorisation de coupe N° 1279/2022 MEDD/SG/DREDD.HM/ SRF notifié le 21/10/2024 qui a été octroyée à LSB et par rapport au contrat. Nous, les équipes de la DREDD Haute Matsiatra se sont rendus au PRHM Mandaratsy, en vue de constater les parcelles exploitées tout en vérifiant le cahier de chantier de la société Scierie de Betsileo et les parcelles à exploiter année 2025-2026.

OBJECTIFS :

- Effectuer l'état de lieu des parcelles exploitées.
- Elaborer le cubage des produits à exploitées.
- Vérifier le respect du plan d'aménagement

RESULTATS ATTENDUS :

- Toutes les données collectées sur terrain représenteront la réalité sur terrain qui facilitera la prise de mesure des décideurs de la DREDD Haute MATSIATRA ;
- Les résultats de la reconnaissance réalisée sur terrain pourront se servir pendant la rédaction du prochain Plan d'Aménagement Annuel.

LA METHODOLOGIE ADOPTER :

- Inspection de toutes les parcelles exploitées ;
- Constatation de tous parcelles à exploitées
- Vérification des laissez-passer qui ont été délivrés au niveau Cantonnement.



DEROULEMENT :

Le parcours des parcelles s'est fait en voiture. La visite s'est effectuée sur les parcelles A3, A4, A27, A28, A29, C11, C12, C13, C21, C23, D7, D13, D15, D21, D22, D23, D24, D25, D26, E12.

RESULTATS OBTENUS :

- Ceux qui se sont représentés par les tableaux ci-dessous

RECAPITULATION DES PRODUITS

Produits	Date d'évacuation	Volume (m ³)
Produits évacués		
Déchet de bois broyés en Chips	9/01/2024 à 23/09/2024	Non précisé

CONSTATATION :

Parcelles	Activités	Taux de réalisation	Observations
Entretien sylvicole			
A3, A4, A27, A29, C11, C12, C13, C21, C23, D7, D13, D15, D21, D22, D23, D24, D25, D26, E12.	Dépressage effectué sur les peuplement des Pinus et coupe rase des peuplement Eucalyptus	100%	Les Produits de dépressages et des coupes ont été tous broyés
A28	Dépressage Partielle	20%	Produits de dépressages broyés
Parcelle à exploiter			
E5 à E9, E16, E17, F17, F19, F20, F22, F23	Dépressage	00	En attente de l'autorisation de coupe 2025-2026
C3 à C9, F14, F15, F16	recepape		En attente de l'autorisation de coupe 2025-2026

D'après ce tableau, des soins sylvicoles ont été effectués à 100 % sur les parcelles A3, A4, A27, A29, C11, C12, C13, C21, C23, D7, D13, D15, D21, D22, D23, D24, D25, D26, E12 sauf sur parcelle A 28 qui a été partiellement entretenue ; il s'agissait essentiellement d'élagage et dépressage. Et les peuplements eucalyptus existant sur ces parcelles ont été tous coupés. Les produits des dépressages et des coupes sont tous broyés.



Concernant les parcelles pour la nouvelle exploitation, des inventaires par échantillonnages et calculs des volumes ont été effectués et sont représentés sur le tableau ci-dessous.

Peuplement d'Eucalyptus spp

Stade	Surface	Volume total estimé (m ³)	Observation
Croissance active	45	9	Parcelle B20,B22
Maturité	5,75	6,9	Parcelle B20,B22

Peuplement de Pinus spp

stade	Surface	Volume total estimé (m ³)	Observation
Croissance active	254,25	63,56	Parcelle E5 à E9, E16, E17,F19, F20 ;

Peuplement mélangés d'eucalyptus et Pinus

Stade	Surface	Volume total estimé (m ³)	Observation
Juvenile	52,5	10,5	Parcelle E4 et E6 dominé par les Pinus sp à 80%
Croissance active	194	67,5	Parcelle C3,C4,C5,C6,F14 ET F16 dominé par les Eucalyptus sp à 80% et la parcelle F22 et F23 dominé par les Pinus sp à 80%
Maturité	32,5	39	Ce volume ne concerne que les Eucalyptus cependant cette parcelle (F5) est dominé par les Pinus sp à 75%,

Remarque : les parcelles présentant des peuplements de Pinus (tableau 03, F22, F23 et sont feront l'objet de dépressages et les eucalyptus du recepage.

Problèmes RENCONTRES :

- D'abord, par rapport au nombre de jour. Une journée est très insuffisante pour l'accomplissement de cette mission. En effet, l'idéal nous incite à effectuer des inventaires systématiques pour disposer des données fiables. Mais cela demande beaucoup plus de temps.

MESURES PRISES :

- Vis-à-vis l'insuffisance de temps pour l'accomplissement de la mission, nous avons entamé la constatation des parcelles sujettes de soin sylvicole.
- Nous avons procédé à la constatation et l'inventaire (échantillonnage) des parcelles à exploitées.



SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS A FAIRE POUR LA SUITE DE CETTE MISSION :

- Mettre à jour la carte du périmètre objet de l'exploitation
- Mettre en place des panneaux d'indication
- Mettre en évidence la limite des parties gérées par le LSB à l'autre domaine privé
- Evacuer les produits transformés sont en cours ainsi que les sous-produits d'entretien sylvicole.

Pour conclure, l'exploitation suivant de l'autorisation de coupe N° 1279/2024 MEDD/SG/DREDD.HM/ SRF du 21/10/2024 est arrivé à son terme. Ainsi, ladite autorisation pourra être renouvelé puisque la constatation des parcelles à exploitées suivant le PG 2026-2028 ont été déjà réalisé.

Fianarantsoa, le 04 Décembre 2025

LES rapporteurs :



NASOLONIAINA Rija Raymonde



RAHAJANIAINA Nirina Ordette



RANDRIAMAHENITSOA Jean François Antoine



ANDRIAVELO Herménégilde Tolérant Ramahasalotriniaina,